

Journées nationales d'études et de formation

organisées par l'Union Fédérative Nationale des Associations
de Familles d'Accueil et Assistants Maternels (UFNAFAAM)

organisme de formation n° 11754089075 enregistré auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

5-6 avril 2014 · Rennes (stade Rennais)

éducation société culture *comment se positionner?*



Illustration © Shutterstock MJTH... les organisateurs se réservent la possibilité de modification ou d'annulation du programme.



UFNAFAAM

Union Fédérative
Nationale des Associations
de Familles d'Accueil
et Assistants Maternels

www.ufnafaam.fr

Renseignements et inscriptions
tél. 08.91.70.10.15
www.ufnafaam.fr



Association des Accueils Renneois de l'Île de France



Association Charentaise Assistants Maternels



A.R.A.M. Association Renneois Assistants Maternels



Association Nationale des Familles d'Accueil de l'Île de France



A.R.A.M. Association Renneois Assistants Maternels



Association Nationale Indépendants 35



Association des Assistants Indépendants de l'Île de France



de Clarens Courtage d'Assurances

IMMUEBLES · PROFESSIONNELS · ENTREPRISES · PARTICULIERS

Programme



Samedi 5 avril 2014

8h30

Accueil et émargement

9h30 Ouverture

10h00

**L'éducation est d'abord familiale
subsidièrement nationale,**

par Jean-Pierre ROSENCZVEIG,
président du tribunal pour enfants de Bobigny.

11h45 Repas

14h00

**La solidarité, la continuité, l'équilibre et la notion
d'équipe : comment accompagner face à ces
nouvelles réalités ?**

par le Guy GILBERT, prêtre et éducateur spécialisé.

15h30 Pause

16h30

**Face à cette trilogie, quelle est la posture
des professionnels, leur légitimité ?**

par Jacques DAYAN, psychiatre d'enfants
et d'adolescents.

20h00 Repas

Dimanche 6 avril 2014
ateliers 9h00-12h00

8h30

Emargement

1. **La place de l'autre dans l'éducation de l'enfant,**
par Jean-Luc RABUSSIÈRE,
psychomotricien, formateur. **AM**

2. **L'enfant au 21e siècle. Qu'est ce qui a changé ?
Comment faire avec ?**

par Roseline TOUTAIN, psychanalyste. **AM**

3. **Se positionner dans la bienveillance,**
par Bérangère BAGLIN, formatrice. **AM**

4. **L'interculturalité, comment la définir ?**

par Ahmed BENYACHI, directeur centre de formation
IFAR. **AF**

5. **La planète jeune,**

par Jean-François MIGNARD, formateur. **AF**

6. **Les contradictions entre évolutions
et involutions,** par Jean-Luc RONGÉ,

directeur du Journal du droit des jeunes. **AF**

Les organisateurs se réservent la possibilité de modification ou d'annulation du programme.

Illustration couverture © Shutterstock MJTH.

Moyens d'accès

Adresse

111 route de Lorient, 35000 Rennes
Tél. 02.99.14.38.03

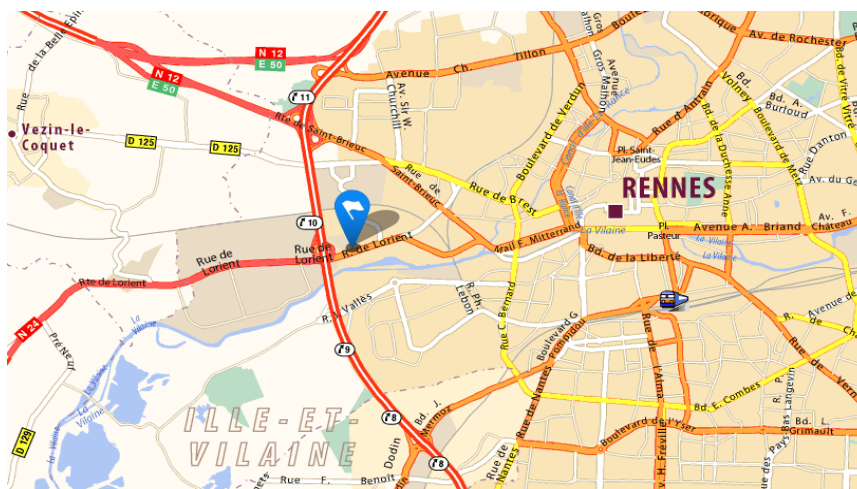
L'accès se fera par la **porte 9**.

Se rendre au stade Rennais

Des navettes de bus feront le relais
avec la gare autour de laquelle
se trouvent les hôtels.

Parkings

2 parkings gratuits : P5 et P2.



Inscriptions et réservations

Les inscriptions sont limitées à 500 personnes.

- Remplir avec soin la fiche d'inscription ci-jointe recto/verso (une par personne).
- Libeller les deux chèques au nom de **UFNAFAAM** (un chèque inscription + un chèque hébergement/restauration).
- Renvoyer avant le 10 mars 2014 le dossier complet à :

Mme OUDRY Elisabeth, 5 rue Père-Joseph-Wresinski, 35700 Rennes,
tél. 02.99.38.72.69, mail : oudry.aram35@orange.fr

ARRIVÉES

Accueil des arrivées du vendredi à partir de 16h00, à la gare pour les arrivées en train,
à l'aéroport pour les arrivées en avion, à l'hôtel pour les arrivées en voiture.

Accueil des arrivées du samedi à partir de 8h00, au Stade Rennais.

RENSEIGNEMENTS

Mme OUDRY Elisabeth, 5 rue Père-Joseph-Wresinski, 35700 Rennes, tél. 02.99.38.72.69, oudry.aram35@orange.fr
M. BAGOT Gaëtan, 4 allée du Petit-Bois, 35240 Marcillé-Robert, tél. 06.81.25.11.94, gaetan.bagot@orange.fr

Règlement intérieur des journées nationales d'études.

(Conforme au décret du 23 octobre 1991)

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 1. **CONTENU**

Le contenu de la formation est défini dans le programme ci-avant. Toutefois, l'UFNAFAAM se réserve le droit de toute modification.

Article 2. **INSCRIPTIONS**

Pour les non-adhérents. L'inscription est individuelle.

Pour les adhérents. Chaque association peut regrouper les inscriptions individuelles et envoyer le listing des participants à l'association organisatrice. Le règlement des frais de formation, d'hébergement et de restauration est obligatoire pour toute inscription. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement correspondant à l'ordre de l'UFNAFAAM (un chèque pour les frais de formation + un chèque pour l'hébergement et la restauration).

Prise en charge par l'employeur. Même principe d'inscription. Le participant y joint les chèques qui lui seront restitués lors du règlement effectif de la prise en charge par son employeur. L'UFNAFAAM encaissera les chèques si la prise en charge est refusée ou n'est pas honorée 45 jours après la date de la formation.

Réservations. Si une association souhaite réserver une ou plusieurs places avant de pouvoir donner le listing définitif, le règlement correspondant doit être joint. Si le nombre demandé initialement n'est pas respecté, l'UFNAFAAM conservera l'intégralité des frais de formation et appliquera les modalités d'annulation ci-dessous.

Article 3. **ANNULATIONS**

Quelle que soit la nature de l'annulation, les frais de formation restent acquis à l'UFNAFAAM. Pour les frais d'hébergement et de restauration, toute annulation reçue dans les 30 jours précédant la manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement. Un remboursement pourra être envisagé dans certains cas (hospitalisation avec bulletin de situation, décès selon le degré de parenté). L'UFNAFAAM étudiera le sérieux de chaque demande et toujours avec justificatifs à l'appui.

Remplacement. L'association organisatrice établit une liste d'attente de cinquante personnes. Ces personnes sont informées par courrier de cette mise en attente et doivent faire savoir si elles désirent maintenir leur candidature. Sans réponse au bout de 7 jours la candidature est annulée.

Article 4. **PRESENCE**

La formation se déroule du samedi matin au dimanche midi. La présence des participants est obligatoire à toutes les conférences et à l'atelier choisi. Une feuille d'émargement sera signée à l'entrée de la salle pour chaque participant. Une attestation de présence, valant dix heures de formation, sera remise à chaque participant en fin de formation après vérification des listes d'émargement.

Article 5. **HEBERGEMENT ET RESTAURATION**

Dans la mesure du possible, les personnes d'une même association seront hébergées dans le même lieu. Le contraire serait indépendant de la volonté de l'association organisatrice. Pour les personnes désirant une chambre seule, un supplément sera à leur charge.

Article 6. **HYGIENE ET SECURITE**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Le plan de l'établissement et les consignes d'évacuation seront fournis sur le lieu de la formation.

Article 7. **DISCIPLINE GENERALE**

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- de quitter le stage sans motif,
- de pénétrer dans la salle de conférence sans avoir émargé,
- de pénétrer dans la salle de conférence sans porter son badge. Toutes détériorations constatées resteront à la charge du stagiaire. L'UFNAFAAM et les associations organisatrices ne pourront être tenues pour responsables des vols et sinistres.

De plus le participant doit :

- respecter les lieux où il se trouve et les laisser propres,
- respecter le personnel et les bénévoles,
- respecter le déroulement du programme sans l'anticiper, tant pour les conférences que pour les moments festifs,
- adopter une attitude respectueuse envers les institutions et élus locaux.

Notre association ne pourra être tenue pour responsable de toute intrusion au titre du prosélytisme ou du militantisme, quelle qu'elle soit. Ces manifestations n'ont pas lieu d'être à l'intérieur de nos enceintes ni au cœur de nos débats. Si certains de nos adhérents devaient s'y adonner, nous pourrions envisager une exclusion temporaire ou définitive.

Article 8. **SANCTIONS**

Tout agissement considéré comme répréhensible par l'UFNAFAAM ou bien les associations organisatrices pourra, en fonction de sa nature ou de sa gravité, faire l'objet de sanctions par ordre d'importance :

- un avertissement,
- exclusion immédiate de la formation,
- radiation définitive des manifestations UFNAFAAM.

Article 9. **PUBLICITE DU REGLEMENT**

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ÉDITIONS

Les actes des journées nationales



Repères, limites et compétences
2004 Lecture (32)



De la petite enfance à l'adolescence, les passerelles pour mieux grandir
2004 Dourdan (91)



Mutations et évolution au fil du temps
2005 Presqu'île de Giens (83)



L'accueil familial à l'heure européenne
2005 Charleville-Mézières (08)



Assistants maternels et assistants familiaux : techniques et pratiques au quotidien
2006 Seignosse-le-Penon (40)



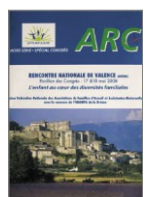
Un nouveau regard sur l'enfance et l'adolescence
2006 Vittel (88)



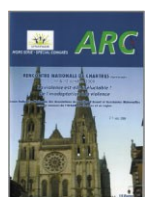
Prévention, protection, prévenance : du berceau à l'autonomie
2007 Aumont-Aubrac (48)



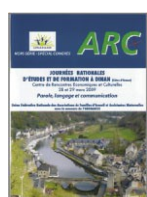
Innovations pour la dynamique des métiers de l'accueil
2007 Égletons (19)



L'enfant au cœur des diversités familiales
2008 Valence (26)



La violence est-elle inéluctable ? De l'inadaptation à la violence
2008 Chartres (28)



Parole, langage et communication
2009 Dinan (22)



L'éducation en question
2010 Monistrol-sur-Loire (43)



Qualité de l'accueil, accueil de qualité
2011 Presqu'île de Giens (83)



Le ressenti des professionnels au travail
2012 Reims (51)



Attachement séparation
2013 Paris (75)

Découvrez l'ensemble de nos publications sur notre boutique en ligne

www.boutique-ufnafaam.fr

Bulletin de réservation individuel et inscription



Implique lecture et acceptation du règlement, un bulletin par personne ou par couple

PARTICIPANT(E)

NOM Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Association/Organisme _____

N° de département _____

Etes-vous adhérent ? Oui Non

N° Association UFNAFAAM : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Etes-vous (cocher la case correspondante)

Assistant Maternel (employeur particulier)

Assistant Maternel (crèche familiale)

RAM (Relais Assistants Maternels)

MAM (Maison d'Assistants Maternels)

Travailleur Social

Assistant Familial

Assistant Familial (placement spécialisé)

Accueillant Familial

Autre (préciser) _____

Avez-vous des difficultés à monter les escaliers ?

FRAIS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Actes des Journées Nationales compris :

40 €* frais de participation individuelle ADHÉRENT

85 €* frais de participation AVEC PRISE EN CHARGE du service ou de l'employeur ou pour les NON ADHÉRENTS

* Le montant de l'inscription reste acquis à l'UFNAFAAM pour tout désistement.

Avez-vous fait une demande de prise en charge ? oui non

IMPORTANT ! Pour les adhérents qui ont fait une demande de prise en charge, en attente de l'accord du service ou de l'employeur, nous vous demandons de faire un chèque d'inscription de 40 €. Ce chèque vous sera retourné avec votre facture lorsque la prise en charge sera effective.

CHOIX DE L'ATELIER DU DIMANCHE

Cocher une seule case par ligne

Votre choix préférentiel atelier 1 atelier 2 atelier 3 atelier 4 atelier 5 atelier 6

Votre deuxième choix atelier 1 atelier 2 atelier 3 atelier 4 atelier 5 atelier 6

En cas d'inscription tardive et s'il ne reste plus de place pour vos choix 1 et 2, l'orientation sera faite par les organisateurs en fonction des places disponibles.

BON DE SOUSCRIPTION ACTES DES JOURNEES

Rennes, 5-6 avril 2014 « **Education, société, culture, comment se positionner ?** »

Les actes des journées nationales sont compris dans l'inscription. Si vous ne pouvez pas participer aux journées ou si vous désirez un exemplaire supplémentaire, remplir ce bulletin, le découper et le renvoyer accompagné d'un chèque de 22 € à : ARC - BP 52 - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

NOM Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Association/Organisme _____

N° de département _____

Voulez-vous une facture ? Oui Non

N° du chèque _____

Banque _____

Date _____

PARTIE RESERVEE A L'UFNAFAAM

NUMERO INSCRIPTION UFNAFAAM à compléter par l'association organisatrice

UF |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

VOTRE VOYAGE

ARRIVEE prévue le : Vendredi 5 avril Samedi 6 avril

en train n° _____ heure d'arrivée _____

en avion vol n° _____ heure d'arrivée _____

en voiture _____ @ _____

Indiquez impérativement votre adresse mail afin qu'on vous communique les coordonnées de l'hôtel.

HEBERGEMENT ET RESTAURATION

FORFAITS HEBERGEMENT ET RESTAURATION jusqu'au dimanche midi inclus

| ARRIVEE le | Participant(s) | Option ch. seul(e) | Accompagnant |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Choix 1 : vendredi sans repas | <input type="checkbox"/> 139 € | <input type="checkbox"/> 25 € | <input type="checkbox"/> |
| Choix 2 : samedi matin | <input type="checkbox"/> 91 € | <input type="checkbox"/> 25 € | <input type="checkbox"/> |
| | | | Total _____ € |

N.B. Possibilité pour l'accompagnant de déduire le repas de samedi midi, 15 € sur le prix du forfait.

OPTIONS REPAS SANS HEBERGEMENT

| ARRIVEE le | Participant(s) | Accompagnant |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Choix 1 : samedi midi | <input type="checkbox"/> 20 € | <input type="checkbox"/> 20 € |
| Choix 2 : samedi soir | <input type="checkbox"/> 30 € | <input type="checkbox"/> 30 € |
| Choix 3 : dimanche midi (panier repas) | <input type="checkbox"/> 12 € | <input type="checkbox"/> 12 € |
| | | Total _____ € |

Vous êtes : une femme un homme un couple

Vous désirez partager la chambre avec (nom, prénom et département) : _____

REGLEMENT (chèques à l'ordre de **UFNAFAAM**)

INSCRIPTION

Date _____ n° chèque _____ Banque _____ Montant _____ €

HÉBERGEMENT ET REPAS

Date _____ n° chèque _____ Banque _____ Montant _____ €

Voulez-vous une facture ? oui non

Nom et adresse de facturation _____

ACCOMPAGNANTS

Pour obtenir le programme réservé aux accompagnants, contactez :
Corinne BEGUE par mail à corinne-begue@sfr.fr ou par téléphone au 06.26.90.68.73.

Bulletin à retourner complété et accompagné de vos règlements avant le 10 mars 2014 à :

Mme OUDRY Elisabeth, 5 rue Père-Joseph-Wresinski, 35700 Rennes
tél. 02.99.38.72.69, mail : oudry.aram35@orange.fr